

Paris le 27-02-2019

## Combien de temps encore le Ministre de l'Intérieur et le Président de la République vont couvrir des agressions sexuelles dans la Police Nationale ?

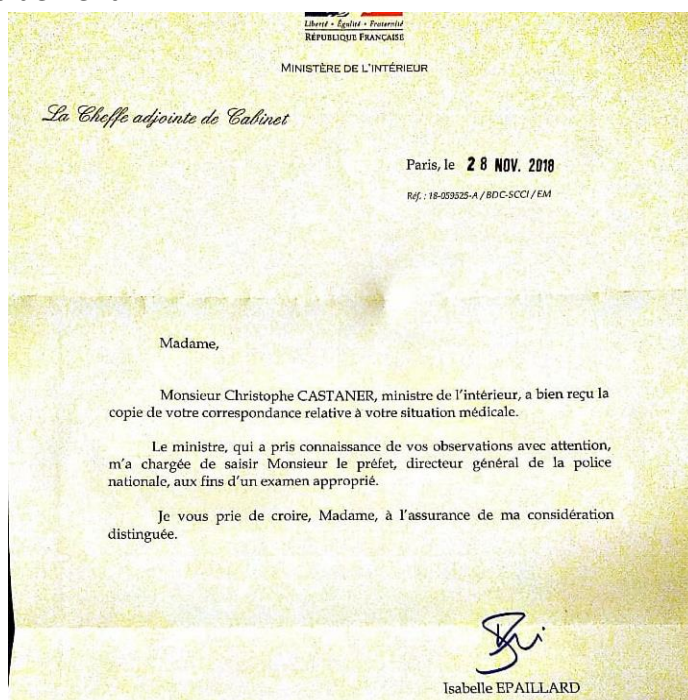
Nous avons saisi Monsieur CASTANER, Ministre de l'Intérieur, par une [lettre ouverte du 24 octobre 2018](#), où nous demandions l'expertise psychiatrique du Médecin Inspecteur Régional (MIR) du SGAMI Est, ainsi que sa mise à pied conservatoire pour protéger la santé de nos collègues. Forcé de constater que suite à cette action nous n'avons obtenu aucune action de Monsieur le Ministre, pas même une réponse !

Notre déléguée sur la zone Est saisissait Monsieur CASTANER, Ministre de l'Intérieur, le 17 novembre 2018, par lettre recommandée en lui envoyant **une copie complète du dossier.**

Cette fois-ci, notre déléguée obtenait une réponse rapidement.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur « a pris connaissance de vos observations avec attention » et il a saisi « Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale, aux fins d'un examen approprié. »

L'examen approprié selon Monsieur MORVAN, directeur général de la Police Nationale n'a pas été de protéger la santé de nos collègues (62 suicides de policiers depuis sa prise de fonction), mais de protéger la hiérarchie en envoyant en conseil de discipline, notre secrétaire général Alexandre LANGLOIS, le 20 février 2019, pour avoir manqué à son devoir de réserve et à son devoir de loyauté envers de ce Médecin Inspecteur Régional, ainsi que d'avoir porté atteinte au crédit et renom de la Police Nationale, en dénonçant ces agissements sur la « place publique ».



Par ailleurs, notre déléguée de la Région Est **dénonçait déjà le comportement de ce médecin aux plus hautes instances médicales et ce depuis mai 2018 !**

Mais que s'est il passé depuis mai 2018 ? RIEN DU TOUT !

D'autres jeunes filles ont été victimes des mêmes faits en juin 2018 !

Aucune mesure de suspension administrative même à titre conservatoire n'a été prise à l'encontre de ce médecin le temps qu'une enquête soit diligentée !

Aujourd'hui les langues se délient et VIGI est submergé d'appels, de mails, concernant des nouveaux témoignages de collègues victimes tant sur le plan déontologique que médicales (mise à la retraite d'office, inaptitude soudaine pour raison psychiatriques, contrôles à outrance, non respect des prescriptions et recommandations d'experts, ...)



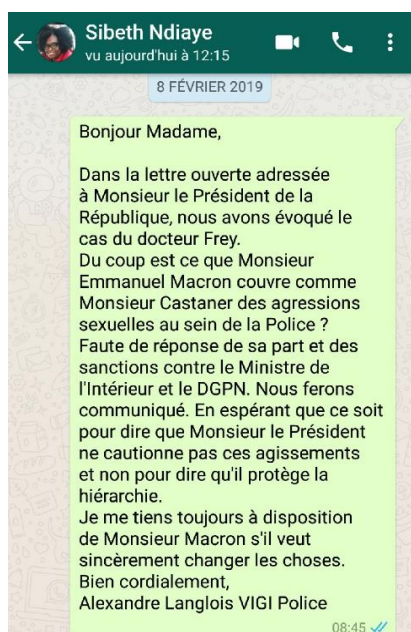
Le phénomène "Me Too" est en marche !

*Il semblerait qu'un " nouveau cap" ait été franchie par nos collègues qui aujourd'hui n'ont plus peur, homme(s) comme femme(s) de dénoncer l'indéfendable !*

Mis en confiance par ce soutien hiérarchique jusque dans le bureau du Ministre de l'Intérieur, le MIR a déposé plainte pour diffamation au Tribunal de Grande Instance METZ, contre notre secrétaire général. A priori l'administration lui a octroyé la protection fonctionnelle, car il était « victime » d'une infraction pénale.

Le [25 janvier 2019](#), nous avons écrit une [lettre ouverte à Monsieur le Président de la République](#), Emmanuel MACRON, pour demander son intervention, en outre dans ce dossier. En doublon à l'envoi officiel, nous l'avons également envoyé à sa conseillère en communication Madame Sibeth NDIYAE, le lendemain. Aucune réponse.

Le 7 février le scandale éclate enfin de la presse, grâce au journal l'Union-l'Ardennais, qui titre : [« le médecin de la police du Grand Est sera jugé pour des agressions lors de visites médicales »](#).

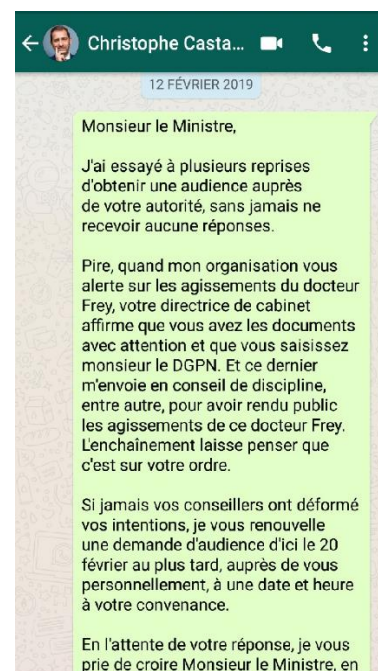
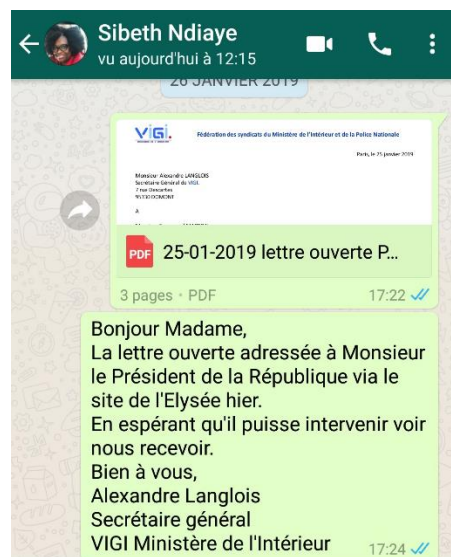


N'ayant eu aucune réponse à notre précédent message, nous relançons la conseillère en communication personnelle du Président de la République, le 8 février 2019, ne pouvant imaginer que Monsieur le Président de la République cautionne une telle situation, encore moins maintenant qu'il y a 9 plaintes et que la presse s'est saisie du dossier. Et pourtant, nouveau silence de l'Élysée.

Le 12 février 2019, nous avons saisi Monsieur Christophe CASTANER directement, pour éviter que notre message soit filtré par un intermédiaire, qui "déformerait" la pensée du Ministre de l'Intérieur. De nouveau un silence, devant la souffrance de nos collègues.

Le conseil de discipline du 20 février 2019 n'a pas été annulé, ni par le Président de la République, ni par le Ministre de l'Intérieur. Malgré les plaintes en cours et celles qui sont en cours de traitement, le conseil de discipline a confirmé que les manquements de notre secrétaire général envers le MIR étaient maintenus, car il est présumé innocent.

Le conseil de discipline malgré une demande de report a été maintenu. Un seul précédent de refus de report, c'était pour un collègue coupable de viol. Quand on lance l'alerte voici dans quelle case semble vouloir nous classer la direction générale de la Police Nationale. Mais jusqu'à quel niveau remonte cet ordre ? Le Ministre de l'Intérieur ? L'Élysée ?



**Situation en ce mardi 27 février 2019 :**

- Messieurs CASTANER ET MACRON ne sont pas sortis de leur mutisme ;
- Madame SCHIAPPA est aux abonnés absentes ;
- Le MIR est suspendu et sous contrôle judiciaire, mais payer à 100% de son salaire chez lui ;
- Notre déléguée de la zone Est s'étant vu empêcher de reprendre son service par le docteur FREY a été placée en absence irrégulière, sommée de rembourser son traitement de janvier et n'a pas été payée ce mois-ci ;
- Notre secrétaire général est en attente de connaître si Monsieur CASTANER va le sanctionner politiquement, [le conseil de discipline n'ayant rendu aucun avis de sanction](#) ;
- Notre secrétaire général est toujours convoqué au TGI de METZ le 28 février 2019 pour diffamation, le MIR n'ayant pas retiré sa plainte.



*" Selon que vous serez puissant ou  
misérable / Les jugements de cour  
vous rendront blanc ou noir. "*

*Jean de La Fontaine*

*Fables, les animaux malades de la peste (1678)*

**On vous donne rendez-vous le 28 février  
2019 au Tribunal de Grande Instance de  
METZ à 14h00, car on ne lâchera rien !!!**